VIVRE DANS UN LIEU SÉCURISÉ ET SEREIN

LES RÉSIDENTS PROFITENT

Du calme de la résidence située dans un parc paysager.
De professionnels qualifiés à leur écoute pour les accompagner.
D'un accès aux nouvelles technologies dans la salle d'activité.
D'une salle de restauration.
D'un accès à l'information d'un service de blanchisserie et d'un système de sécurité téléalarme.

LES PAVILLONS DES FORÊTS

RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES

CCAS VILLE DE SAINT-ASTIER

RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 24110 SAINT-ASTIER
Tél : 05 53 08 54 62 - mail : rpa@saint-astier.fr

VILLE DE SAINT-ASTIER

agencediagonale.fr

RÉSIDENCE AUTONOMIE

POUR PERSONNES ÂGÉES

LES PAVILLONS DES FORÊTS

CCAS VILLE DE SAINT-ASTIER

VILLE DE SAINT-ASTIER

BIENVENUE À LA RÉSIDENCE LES PAVILLONS DES FORÊTS

Gérée par le Centre Communale d'Action Sociale de la ville de Saint-Astier, la Résidence Autonomie jouit d'une situation géographique privilégiée, implantée dans un environnement calme au sein d'un parc verdoyant.

La Résidence Autonomie offre aux personnes âgées de plus de 60 ans et autonome une formule à mi-chemin entre le domicile et l'entrée en structure médicalisée.

CONDITIONS D'ADMISSION

Dans sa vie quotidienne, la personne reste autonome, libre de ses horaires et de ses allées et venues. Elles peuvent continuer à recevoir leurs proches. Pour être admise, la personne doit présenter un niveau d'autonomie correspondant à un GIR compris entre 5 et 6.

Le dossier d'admission est à retirer au CCAS :
Tél : 05.53.02.42.97 - Mail : ccas@saint-astier.fr

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

LA RÉSIDENCE EST CONSTITUÉE DE :	TARIFS MENSUEL :
52 logements T1 bis entre de 33 m² (non meublé)	**326.33€** + 10 € (charges)
1 logement T3 de 59 m²	**373.99€** + 10 € (charges)

Chaque logement est doté d'une cuisinette équipée : paques électriques, réfrigérateur... (compteurs d'eau et électrique individuel).

Les résidents peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée de logement.

Repas : Résidents **5 €** - Visiteurs **7.50 €**

LES PRESTATIONS

LA SECURITE

Les résidents peuvent bénéficier d'un système de téléalarme avec l'abonnement de leur choix.

Les week-end, jours fériés et durant la nuit, ils peuvent faire appel à une astreinte technique, assurée par le personnel de la résidence.

LA RESTAURATION

Les résidents ont la possibilité de préparer leur repas. Toutefois pour ceux qui le désirent, un restaurant est à leur disposition uniquement pour le repas de midi toute la semaine, week-end et jour fériés compris.

LES TRANSPORTS

Les résidents peuvent utiliser trois fois par semaine un transport gratuit afin d'accéder aux commerces du centre-ville.

LES ANIMATIONS

La résidence a pour mission de prévenir la perte d'autonomie en proposant des animations diversifiées : ateliers bien-être, ateliers de sophrologie, animations musicales, ateliers théâtre, activités manuelles, sorties extérieures, organisation de jeux de société, lotos.

Ces animations favorisent le lien social pour rompre l'isolement et lutter contre toute forme de perte d'autonomie, en lien avec divers partenaires institutionnels et associatifs.